

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

Aménagement rues du Verger et des Perrières (en partie) :

- approbation du projet : Après quelques remarques (retirer une place de parking près du monument aux morts et d'en élargir une autre pour la destiner aux personnes handicapées), le Conseil Municipal approuve le projet présenté (1 abstention).

- avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour prise en compte des demandes complémentaires et modification partielle du périmètre : Le Conseil Municipal accepte cet avenant s'élevant à 1 001.66 € ht (1 abstention).

Droit de préemption urbain. Examen d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé 10 et 12 rue Amand de Léon des Ormeaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ce bien à l'unanimité.

Recettes provenant du produit des amendes de police. Acceptation des sommes proposées

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les sommes proposées s'élevant à 8 027 € pour l'opération d'aménagement de la rue du Verger et de la rue des Perrières correspondant à des travaux de signalisation de passages piétons et de sécurité sur la voirie.

Résidence de Bon Abri : révision des loyers au 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'évolution de l'indice de référence au montant des loyers, soit une augmentation de + 0,18%.

Les prix des locations s'établissent ainsi au 1^{er} juillet : T2 de 41.65 m² à 214,85 € ; T1 bis de 31.03 m² à 177,82 € ; T3 de 67.84 m² à 347,74 € et T3 de 68.17 m² à 324,74 €.

Services périscolaires. TAP : conventionnement avec les intervenants pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal autorise (1 vote contre et 1 abstention) Madame le Maire à signer une convention avec les associations ou prestataires intervenant pour les TAP dans les deux écoles de la commune pour l'année scolaire 2017-2018 (l'Association Crocq'Vacances, Mme Rouvière...)

Bâtiments communaux : travaux de réfection des peintures extérieures et de nettoyage des façades (complexe polyvalent, centre socio-culturel, mairie, église...).

Le conseil accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise Théard pour le lavage des façades et les peintures des boiseries pour un montant total de 15 786.90 € ttc.

Extension atelier communal : devis pour relevé topographique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Mme Décamps, géomètre expert à la Guerche de Bretagne s'élevant à 656 € ht pour réaliser le relevé topographique du terrain, des réseaux et accès nécessaire à l'étude du projet d'extension de l'atelier communal..

Voie cyclable Le Theil-de-Bretagne – Retiers. Avis du Conseil Municipal.

2 tracés sont envisagés (le premier étant celui de la route existante (en optant pour le côté droit direction Retiers), le second empruntant la forêt par le chemin pédestre). Le projet est porté par la communauté de communes. Un avis unanime est donné en faveur du premier tracé.